



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 20 décembre 2018  
N°2018\_33081\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2) 2019-2020

---

*Services producteurs* : Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et Unité « Migrations Internationales et Minorités » de l'Institut national d'études démographiques (Ined)

**Opportunité** : avis favorable émis le 29 novembre 2016 par la Commission « Démographie et questions sociales » ; compte rendu de la réunion du 27 juin 2018 du bureau du Cnis  
Réunion du Comité du label du 14 novembre 2018 (commission « Ménages »)

#### **Descriptif de l'opération**

L'enquête « Trajectoires et Origines 2 », désignée par l'acronyme « TeO2 », est la deuxième édition de l'enquête réalisée par l'Insee et l'Ined. Elle s'intéresse à l'articulation entre l'origine et les autres catégories de distinction dans la société française (genre, classe sociale, âge, quartier, etc.) afin d'analyser les processus d'intégration, de discrimination et de construction identitaire concernant toute la population dans la société française. La nouvelle enquête poursuivra les mêmes objectifs que celle de 2008-2009 et en reprendra les principaux modules. Un des enjeux essentiels du renouvellement de l'enquête TeO est de mettre à jour les données produites dix ans auparavant. Aussi, la continuité du questionnaire sera-t-elle privilégiée.

Dans un contexte social qui a évolué depuis 2008, la demande pour la réalisation d'une nouvelle édition de l'enquête est très forte. Une mise à jour des résultats dix ans plus tard est très attendue. Il est en effet particulièrement nécessaire d'alimenter en données objectives le débat public au sein duquel les thèmes de l'immigration et de la diversité de la population n'ont pas perdu leur place centrale.

En 2010, le rapport du Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) recommandait la réalisation d'une enquête, renouvelée périodiquement, dédiée à l'étude des discriminations et des inégalités (recommandation R22). Par ailleurs, le groupe de travail du Cnis sur la rénovation du questionnaire du Recensement, recommandait des enquêtes associées pour traiter de sujets comme celui des discriminations, plutôt que d'ajouter des questions sur la nationalité ou le pays de naissance des parents dans le bulletin individuel.

Le souhait de renouveler l'enquête TeO a été exprimé au cours de la réunion de la commission « Démographie et questions sociales » du Cnis d'octobre 2015, ainsi que par le Défenseur des droits lors de la conférence de presse de présentation des résultats de l'enquête TeO en janvier 2016. Par ailleurs, l'enquête TeO2 a été inscrite dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020).

L'enquête TeO2 présente des particularités par rapport aux dispositifs d'enquêtes existants (notamment l'enquête sur la Famille et les Logements, EFL ; l'enquête Emploi en continu ; l'enquête Statistique sur les Ressources et Conditions de Vie, SRCV ; ou encore l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants, ELIPA). D'une part, elle couvre une variété très large de thèmes, dont celui spécifique des discriminations ; d'autre part, l'enquête TeO2 a pour populations-cibles l'ensemble des immigrés et des enfants d'immigrés, et ce, quelle que soit leur durée de résidence en France : elle sur-échantillonne les populations immigrées et leurs descendants et son mode d'échantillonnage des enfants d'immigrés est adapté à l'étude de cette population afin de distinguer les différents pays ou groupes de pays d'origine. L'enquête TeO1 a validé cette approche et bien montré la diversité des situations selon les pays d'origine.

Comme la première édition, le questionnaire TeO2 comprendra des éléments rétrospectifs (trajectoires scolaires, professionnelles, familiales et résidentielles). Le recueil des éléments constitutifs de l'origine, aussi bien géographique que sociale, culturelle ou résidentielle fera l'objet d'une attention particulière. Les principaux thèmes seront :

- l'environnement familial et social (entourage familial, histoire matrimoniale, relations sociales) ;
- l'accès aux différentes ressources de la vie sociale (éducation, logement, emploi, santé, vie citoyenne) ;
- et les différentes dimensions des origines et appartenances culturelles (lien avec le pays d'origine, religion, langues, image de soi et regard des autres).

Le thème des discriminations sera abordé de façon transversale dans différents modules.

Le champ de l'enquête TeO2 concerne les personnes âgées de 18 à 59 ans, résidant dans un logement ordinaire en France métropolitaine. Pour les DOM, il existe un dispositif d'enquêtes qui leur est propre « Migrations, famille et vieillissement » (MFV) sur des sujets très proches, notamment des trajectoires sociales et des discriminations. Le nombre de répondants visé est de 26 500 personnes. La base de sondage et le mode d'échantillonnage seront similaires à ceux de la première édition.

Par rapport à TeO1, des développements ont été apportés pour permettre de nouvelles études sur les sujets suivants :

- l'analyse de la ségrégation résidentielle et de ses effets sur les processus de discrimination scolaire et professionnelle ;
- les conséquences sur les trajectoires socio-économiques des migrants de leurs caractéristiques pré-migratoires ;
- l'impact des trajectoires légales (statut administratif) des migrants sur leurs conditions d'intégration ;
- les comportements de santé des populations immigrées et leur intégration au sein du système de soins français.

De plus, à la différence de TeO1, l'identification de la « troisième génération », c'est-à-dire des personnes ayant au moins un grand-parent immigré sera possible dans TeO2, ce qui permettra d'éclairer les comparaisons entre sous-populations cibles et la « population majoritaire » (selon la terminologie de TeO1).

Enfin, le questionnaire des enfants nés en France de parents « Français de l'étranger » de Français nés à l'étranger est complété dans TeO2 pour couvrir l'ensemble des thématiques de l'enquête, alors qu'il était limité à leur simple repérage dans TeO1. Ceci permettra des exploitations complémentaires sur cette sous-population.

La collecte est réalisée en face-à-face par des enquêteurs de l'Insee entre juillet 2019 et octobre 2020. La durée moyenne d'interrogation ne devrait pas excéder soixante minutes. Pour les enquêtés ne s'exprimant pas ou difficilement en français, le protocole prévoit de réaliser l'enquête dans la langue maternelle de l'enquêté, via une fiche de contact traduite en 23 langues.

Plusieurs comités constituent les instances de concertation : un groupe de conception (responsables scientifiques de l'enquête à l'Ined ainsi que chercheurs venant de différentes institutions ou administrations) chargé de la révision du questionnaire et de l'exploitation de l'enquête ; un comité de pilotage qui s'assure du respect des objectifs de l'enquête, suit l'avancement des phases de préparation et de réalisation et arbitre (présidé par la Directrice de la DSDS) ; un conseil scientifique, instance de consultation dont l'avis peut être sollicité en cas de difficulté (présidé par la Directrice de l'Ined) ; un comité des financeurs (co-présidé par l'Ined et l'Insee) ; et enfin, un comité de suivi chargé du suivi opérationnel et de l'exécution du calendrier.

Les premiers résultats sont prévus en juin 2022, en même temps que la mise à disposition dans le réseau Quetelet des fichiers anonymisés ; les fichiers contextuels (avec le FPR) sont attendus pour la fin 2022. Des publications plus approfondies ainsi que l'organisation de journées d'études sont ensuite envisagées à partir de fin 2022.

*Justification de l'obligation : « La demande de l'obligation de réponse est motivée par l'enjeu que recouvre le renouvellement de l'enquête et par le souci de réduire la non-réponse. Les taux de réponse tendent à diminuer dans les enquêtes et le test réalisé pour l'enquête TeO2 a montré que l'obligation contribuerait à convaincre les enquêtés de la légitimité de l'opération. Sachant que l'enquête est individuelle et pour cette raison fortement impactée par les déménagements intervenus depuis le recensement, il importe de limiter le risque d'un faible taux de réponse qui pourrait dégrader la qualité des résultats. L'équipe de conception a pris en compte la gestion des questions dites « sensibles » dans le questionnaire en prévoyant explicitement la possibilité de ne pas répondre, ce qui les rend de facto facultatives » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

## En préambule

Le Comité du label de la statistique publique a examiné l'enquête « Trajectoires et Origines 2 » (TeO2) que lui ont présentée les services producteurs (Ined et Insee).

Il a pris acte de l'avis d'opportunité délivré par la Commission « Démographie et questions sociales » du Cnis du 29 novembre 2016<sup>1</sup> et des décisions du Bureau du Cnis du 27 juin 2018 sur l'opportunité de l'élargissement de l'échantillon aux personnes de troisième génération d'origine non européenne.

Le projet TeO2 présenté le 14 novembre au Comité du label envisageait une extension de l'échantillon des « troisièmes générations », plus particulièrement pour les personnes ayant au moins un grand-parent immigré d'origine non européenne.

Après examen en conformité, le Comité du label juge que l'enquête telle que présentée doit être scindée en deux volets :

- **L'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2)** n'intégrant pas l'échantillon complémentaire relatif aux personnes de troisième génération d'origine non européenne.

Le Comité accorde un **avis de conformité** à l'enquête sur les trajectoires et origines (TeO2), avec proposition du caractère obligatoire, qui couvrira les deux années 2019 et 2020. Cette deuxième édition de l'enquête reprend les principaux objectifs de la première édition réalisée en 2008-2009 (TeO1). Un des enjeux essentiels de cette nouvelle enquête est, en effet, de mettre à jour les données produites il y a une dizaine d'années, selon une méthodologie comparable.

- **Un volet complémentaire, à visée expérimentale, dit « TeO2 - G3 ».**

S'agissant de l'extension de l'échantillon aux personnes de troisième génération d'origine non européenne, le Comité du label accorde un **avis d'examen** favorable pour les deux années 2019-2020, attestant du caractère d'intérêt général de cette extension. Cette décision est motivée par le caractère jugé expérimental de cette extension d'échantillon en l'état actuel du dossier : les tests n'ont pas permis d'apporter des réponses précises sur l'acceptabilité de ce volet, sur la faculté d'obtenir une cible de 500 répondants, sur d'éventuels risques de biais de sélection ou d'effets de grappe résultant de l'interrogation de tous les enfants d'une même fratrie, ainsi que sur les problèmes méthodologiques en suspens (pondérations, partage des poids, traitement de la non-réponse, calage...).

Toutefois, et pour tenir compte des enjeux relatifs à l'objet de cette opération expérimentale, le Comité propose qu'elle soit revêtue du visa ministériel lui conférant le statut d'enquête de la statistique publique et lui permettant d'utiliser dans les documents de collecte le logo de la statistique publique et le cartouche réglementaire usuel, ainsi que du caractère obligatoire.

Le Comité demande en conséquence d'établir deux fichiers de diffusion distincts :

- le premier privilégiant l'objectif de comparaisons à 10 ans d'intervalle avec une méthodologie identique à celle de TeO1 : comparaison des sous-populations par rapport à la « population majoritaire » incluant les troisièmes générations issues de l'échantillon en population générale, dont on pourra cependant identifier l'ascendance migratoire pour analyser les résultats ;
- le second correspondant à l'extension d'échantillon, dont il conviendra de définir les modalités d'usage. Il a été demandé aux services d'étudier si cette dissociation pourrait permettre d'avancer les premiers résultats de l'enquête "classique".

**Le Comité du label de la statistique publique émet les autres remarques et recommandations suivantes relatives à l'enquête « Trajectoires et Origines » (TeO2), hors extension TeO - G3.**

## Remarques générales

### Concertation

Le Comité du label regrette l'insuffisance de la concertation avec les partenaires sociaux, déjà signalée lors du précédent passage en 2008 (édition TeO1).

<sup>1</sup> Conformément à la formulation de l'avis d'opportunité du Cnis du 26 novembre 2016, l'enquête « Trajectoires et origines 2 » n'introduit pas de « questionnements sur les minorités visibles ».

Le Comité prend note de la demande de la CFDT, de l'Unaf et de la représentante des chercheurs d'être associés aux prochaines réunions du groupe d'exploitation et demande aux services de proposer des modalités d'ouverture de ce dernier..

### Mise à disposition des fichiers

Le Comité du label prend note de l'intention des services de mettre les données à disposition des chercheurs, assorties d'une documentation afférente, aux échéances suivantes :

- juin 2022 : fichiers partiellement anonymisés au CASD ;
- fin 2022 : fichiers anonymisés accompagnés de la version adéquate de fichiers de données contextuelles.

### Publications des résultats

Le Comité du label prend note du fait que les premières publications interviendraient au moment de la première livraison des fichiers. La date de fin de collecte étant prévue en octobre 2020 (soit 20 mois avant la date prévue de publication), le Comité demande aux services de respecter ces délais, voire de les avancer dans la mesure du possible compte tenu de la dissociation possible des traitements entre enquête principale et volet complémentaire.

### Post-enquêtes

Le Comité du label rappelle la nécessité d'informer le Cnis de la réalisation envisagée de post-enquêtes (au nombre d'une vingtaine), mention non précisée dans l'avis d'opportunité (mais seulement dans la convention Insee-Ined).

Le Comité demande aux services de veiller à ce que ces post-enquêtes ne commencent pas trop tardivement après la fin de la collecte. Il leur suggère de lancer l'appel d'offre assez tôt, éventuellement en plusieurs lots. La durée de conservation des données nominatives devra être ajustée en conséquence.

## **Méthodologie**

Le service devra être précis et vigilant sur les différents termes employés pour qualifier les échantillons et populations d'intérêt :

- le terme « échantillon témoin » utilisé depuis TeO1 pour décrire les différents sous-échantillons lors du tirage est erroné et doit être remplacé par « échantillon en population générale ».
- le terme « population majoritaire » utilisé dans la plupart des publications de TeO1 désigne la population dont sont exclues les personnes d'origine immigrée ou des DOM (1G et 2G) (mais non les individus 3G).

Ces termes devront être soigneusement définis, et de manière compréhensible, dans toutes les publications ou documents méthodologiques et les modalités d'utilisation de ces échantillons explicitées.

Le service devra préciser dans les documents méthodologiques :

- Si le tirage est celui d'un ménage, suivi d'un individu Kish ou s'il s'agit directement d'un tirage d'individus, avec possibilité ou non d'avoir deux individus par ménage.
- Comment sont articulés les différents tirages, de l'échantillon en population générale et des sous-échantillons relatifs aux sous-populations d'intérêt : soit de manière disjointe, dans un ordre séquentiel à préciser, soit de manière indépendante les uns des autres.
- Ceci a une conséquence sur les calculs des poids d'échantillonnage : prise en compte de la probabilité de ne pas avoir été sélectionné dans un échantillon tiré antérieurement dans le premier cas, ou partage des poids dans le second (avec des coefficients à optimiser si possible, au moins de manière approchée).
- En ce qui concerne les conditions de récupération de la nationalité des ascendants en mairie, le bilan de l'opération devra être fait et transmis au Comité du label dès sa disponibilité (fin 2019).
- Les modalités de l'échantillonnage des 2G en résultant devront être décrites précisément.

### Traitements post-collecte

Les corrections de la non-réponse auront lieu échantillon par échantillon, suivies d'un calage global, utilisant éventuellement des marges spécifiques par sous-échantillon.

Ces phases étant décrites de manière succincte dans le dossier - compte tenu de la difficulté à anticiper les résultats de la collecte - devront donner lieu à une note méthodologique dès qu'elles seront finalisées.

### Remarques méthodologiques générales additionnelles

Le Comité du label note qu'un document complet sur la méthodologie de TeO1 a bien été produit, mais dans un délai assez long par rapport à la fin de la collecte. Il souhaite que ce délai soit raccourci pour la présente enquête afin d'assurer toute la transparence vis-à-vis des utilisateurs, que ce soit ceux des données agrégées ou des études issues de l'enquête ou bien ceux travaillant sur les données détaillées.

Le Comité du label attire l'attention du service sur le fait que toute comparaison avec « la population majoritaire » devra prendre en compte les effets de structure, notamment ceux liés à l'âge des sous-populations. À cette fin, des comparaisons par groupe d'âge homogène sont souhaitables.

### **Protocole de collecte**

#### Question sur le recrutement du volet TeO2 - G3

S'agissant du protocole de collecte relatif au recrutement des personnes du volet expérimental TeO2 - G3, il est prévu de poser dans TeO2 une question pour leur demander aux parents de fournir les coordonnées de leurs enfants. Le Comité juge que la réponse à cette question doit être facultative, notamment pour éviter tout risque d'intrusion de l'enquêteur dans des situations familiales complexes.

Néanmoins, les enquêteurs devront faire preuve de persuasion pour inviter les parents, du fait de leur adhésion à l'enquête et de l'intérêt que celle-ci peut présenter pour leurs enfants, à accepter de fournir ces coordonnées.

Le protocole devra prévoir une suspension de la validation du questionnaire de l'enquête TeO2, pour laisser le temps aux parents d'informer leurs enfants avant de donner une réponse définitive sur la fourniture de leurs coordonnées.

#### Lettres-avis (généralités)

Les futures lettres-avis devront se conformer aux exigences du RGPD (notamment article 13).

Ces lettres devront notamment donner toute l'information nécessaire aux enquêtés : conséquence des refus, droits pour l'enquêté.

#### Lettres-avis (observations spécifiques)

Le Comité du label note avec satisfaction que les remarques du prélabel seront toutes prises en compte.

Le Comité souhaiterait que, dans l'hypothèse où un enquêté apparaît comprendre une langue autre que les 8 dans lesquelles la lettre-avis initiale a été traduite, il puisse être procédé à une traduction spécifique additionnelle dans cette langue.

Le Comité du label souhaite être destinataire de la version française des lettres-avis rédigées en langue étrangère.

Les fiches de contact montrées par l'enquêteur à l'enquêté (en 23 langues) doivent au minimum indiquer que l'enquête est obligatoire.

### Dépliant

Outre les remarques du rapport du prélabel, le Comité du label note que le graphique présentant des résultats de TeO1 est d'une lecture difficile. Il devrait être recomposé sous une présentation plus

attrayante et plus compréhensible par le grand public, le texte accompagnant devant être également révisé.

Éventuellement, les informations sur les résultats peuvent être renvoyées à un document annexe de deux pages.

Par ailleurs, le Comité propose que la période de collecte affichée mentionne 2019-2020 (la précision Juillet 2019 - Octobre 2019 ne semblant pas utile en collecte).

#### Autres remarques

Les enquêteurs en langue étrangère devront être habilités par le Comité du secret. Le protocole devra veiller à une bonne transmission des fiches-adresses des enquêteurs de l'Insee vers les enquêteurs en langue étrangère gérés par l'Ined.

Le Comité note que la répartition des interrogations entre téléphone et face-à-face pour ces cas d'enquêtés non francophones se fera au mieux des contraintes de disponibilité des enquêteurs.

Le Comité note que le suivi des déménagements se fera sur tout le territoire métropolitain, même en dehors des zones d'action enquêteurs de l'Insee. Un bilan de ces déménagements et des taux de réponse selon les sous-échantillons devra être établi.

#### **Questionnaire**

Le Comité du label demande que les enquêteurs mentionnent bien aux enquêtés, en introduction de certains modules (santé, religion notamment), qu'il est possible de ne pas répondre à certaines questions sensibles. Il conviendra de veiller aux formations sur ce point.

Le Comité du label, via la représentante des chercheurs, émet un regret sur l'absence d'informations relatives à la mesure de la dimension de la radicalisation (module « Vie citoyenne ») et regrette qu'il n'y ait pas eu réellement d'ouverture sur ces questions dans l'enquête TeO2. Les services rappellent que l'enquête TeO n'a pas été conçue comme le véhicule approprié pour traiter ces questions ; néanmoins, les questions religieuses ont été développées par rapport à TeO1 (mesures complémentaires d'engagement religieux, développement des questions d'opinion).

Outre les remarques soulevées dans le rapport d'expertise, différentes remarques ont été formulées en séance ou transmises aux services.

#### **Formalités Cnil**

Si depuis la mise en place du RGPD, il n'y a plus en général de formalités Cnil préalables, dans le cas de TeO2, compte tenu de la présence de questions sensibles, une demande d'avis reste nécessaire.

Le dossier Cnil devra mentionner les appariements réalisés notamment avec Fidéli pour récupérer les coordonnées mail et téléphoniques des personnes, et ce faisant faciliter l'enquête des personnes ayant déménagé.

Le Comité du label de la statistique publique émet l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête « **Trajectoires et Origines 2** » pour les années 2019 et 2020 et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour les années 2019 et 2020**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth